

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

MANUEL

de

Moralité politique

par

le R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.



Étude sur la démocratie

Septembre 1949

N° 426

8100, BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14

Prix : 20 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: P. RICHARD ARÈS, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- HM
 31
 E34
 v. 426
 1949
- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
 2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
 15. *L'Encyclique « Rerum notarum ».* S. S. Léon XIII
 - 18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
 - 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S. XXX
 30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
 - 34-35. *L'Eglise et le progrès social.* Chanoine Desgranges
 46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonther, O. P.
 51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 - 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
 55. *Le Comptoir coopératif.* Anatole Vanier
 59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
 - 62-63-64. *Vers les terres neutres.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Coclough, S. J.
 86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
 87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
 - 88-89. *De l'internationalisme au nationalisme.* Alfred Charpentier
 91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
 - 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
 94. *Programme d'action sociale.* Ed. Montpetit
 96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
 97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
 100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
 102. *La Question des chemins de fer.* XXX
 103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
 105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
 106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
 110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
 112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartiez, S. J.
 - 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
 115. *Les Trois Elapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
 - 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
 118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
 - 120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay
 122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafleche
 125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
 - 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
 128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 129. *L'Art ménager.* Abbé Arm. Beauregard
 130. *Le Domaine rural canadien.* G. Bouchard
 132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélard Dugré, S. J.
 - 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
 - 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
 138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
 139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 142. *L'Education de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
 143. *Abolitionnisme ou Règlementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
 144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
 - 145-146. *Le Conseil national d'Education.* C.-J. Magnan
 147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
 148. *Eclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélard Dugré, S. J.
 - 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
 155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
 - 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
 - 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
 161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
 162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
 163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
 164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.* Georges Bouchard
 165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
 166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
 167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
 168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
 169. *L'Enseignement agricole d'hier.* Albert Rioux
 170. *Le Cinéma.* Oscar Hamel
 171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
 - 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques.* L.-C. Hogue
 176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
 177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
 179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
 180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
 181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoin
 182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Riou
 - 183-184. *La Paroisse au Canada français.* R. P. Adélard Dugré, S. J.
 185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.* Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
 186. *L'Industrie chimique et le Canada.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 187. *Le Travail des jeunes filles.* Mme W. Raymond
 188. *Les Communautés religieuses et la Cité.* Juge C.-E. Dorion

Présentation

Nous ne sommes pas de ceux qui disent que la politique est sale et qu'il faut s'en laver les mains. Il faut avoir le cœur de triompher de cette situation. Il est nécessaire que l'on trouve le chrétien partout où il y a du bien à faire. Toute autre attitude ressemblerait à celle du Pharisien de l'Évangile qui n'était pas comme ce Publicain, un Juif qui faisait de la politique.

« La participation à la vie politique répond à un devoir de charité sociale, affirmait Pie XI, par le fait que tout citoyen doit contribuer autant qu'il le peut au bien commun de sa propre nation. »

Et Pie XII : « L'Église catholique ne permettra jamais qu'on l'enferme dans les quatre murs du temple. Séparer la religion de la vie, l'Église du monde est contraire à la conception chrétienne, à la conception catholique. »

Si l'État est l'État et l'Église est l'Église, les sujets de ces deux sociétés, distinctes et parfaites dans leur ordre, sont les mêmes et les matières souvent connexes. C'est pourquoi l'Église exerce un pouvoir de juridiction indirect en matière temporelle, c'est-à-dire un pouvoir d'enseigner et de gouverner en matière temporelle chaque fois et chaque fois seulement que la fin dernière de l'homme, et non pas le Bien de l'État, est intéressée. César doit finalement se soumettre à Dieu, accepter le fardeau léger de l'Évangile et le doux joug des directives pontificales.

Nous vivons en démocratie, une forme encore inachevée de gouvernement qui se cherche dans un ordre social meilleur. C'est ce régime temporel qu'il faut parfaire et mieux ordonner au règne de Dieu. Le chrétien ne croit donc pas à la violence ou à la révolution, mais à l'effort patient et à la réforme.

Au nom des principes chrétiens, nous devons combattre tout régime totalitaire qui fait de l'État ou de la Cause la fin dernière de l'homme. Nul catholique n'hésitera là-dessus.

Au nom des principes chrétiens, nous devons combattre toute démocratie qui érigerait la volonté du peuple en volonté absolue et souveraine.

Au nom des principes chrétiens, nous devons combattre toute démocratie qui tolérerait une liberté sans frein de presse et de religion.

Au nom des principes chrétiens, nous nous garderons de lier la démocratie à un système économique, le capitalisme, qui, s'il n'accepte pas de se réformer, risque de se décomposer en un régime de force.

Il est sans doute inutile de prouver que la démocratie traverse une crise. On nous a dit en 1914 et on nous a répété en 1939 qu'il fallait gagner la guerre pour sauver la démocratie. Mais nous ne croyons pas que la démocratie puisse être sauvée uniquement par le poids des armes.

Il faut plus que des armées motorisées, des robots, des bombes atomiques. Il faut le glaive de l'esprit, les armes de la justice et de la charité. Il est vain d'essayer de faire vivre l'idée démocratique en dehors de cette doctrine chrétienne qui détient le secret de sa naissance.

Pour sauver la démocratie contre la trop grande inégalité des richesses, la misère des taudis, le suffrage faussé ou volé, la presse achetée et avilie, l'envahissement de l'État dans trop de domaines, les haines de race, les luttes de classe, l'ignorance et l'argent, il faut — ayons donc le courage de voir le mal où il est — corriger les cœurs et redresser les institutions. Les deux réformes sont nécessaires. La première encore plus que la deuxième.

Car toute crise est dans l'homme d'abord, et avant de faire de la politique, celui-ci doit chercher le royaume de Dieu et sa justice. Le reste lui sera donné par surcroît.

Ces pages avaient été préparées pour Chantiers, le bulletin des cercles d'études de l'A. C. J. C. Elles n'avaient pour toute ambition que celle de préparer des jeunes à faire chrétiennement de la politique. Nous serons heureux si aujourd'hui elles peuvent rendre service à d'autres.

MANUEL

de Moralité politique

par le R. P. Luigi d'APOLLONIA, S. J.

I. — Qu'est-ce que la démocratie ?

I. — HISTOIRE

Et, pour commencer, quelques mots d'histoire.

A tout simplifier et à s'en tenir à ce qu'elle apparaît au XVIII^e siècle français, la doctrine démocratique s'oppose à la doctrine du pouvoir absolu.

Pour le pouvoir absolu, ni le droit de désigner les gouvernements ni par conséquent celui de contrôler leurs actes politiques n'appartiennent au peuple, puisque le pouvoir vient directement de Dieu ou du jeu providentiel de lois indépendantes de la volonté populaire.

L'ancien Orient, la France de Louis XIV, les Etats totalitaires ont montré qu'un régime absolu était capable de grandeur. Mais ces régimes, même bienfaisants, étaient toujours arbitraires.

Ce ne sont pas les philosophes comme Locke qui ont trouvé le principe que toute autorité politique dérive du peuple ni les penseurs de la Révolution française qui ont inventé la doctrine de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Si l'on veut bien distinguer entre *idée démocratique* et *institutions démocratiques*, tous historiques, contingents, l'idée démocratique est née de trois grands apports :

1^o *Les Grecs* de l'antiquité ont donné au monde la philosophie de l'homme raisonnable et libre.

2^o *Les Romains* lui ont donné l'idée du droit public et privé auxquels tous les citoyens, sauf l'empereur, étaient soumis.

3^o *Le Christianisme* a parfait ces notions, rattachant l'ordre juridique romain à l'ordre moral et à la loi éternelle, et la dignité de l'homme, être raisonnable et libre, à la dignité de la création et de la rédemption, fût-il esclave ou homme libre, homme ou femme, barbare, juif ou romain.

Des trois influences, l'influence chrétienne est sans conteste la plus importante. L'authentique démocratie n'existait ni chez les Grecs ni chez les Romains. La démocratie « pour tout le monde » vient du christianisme. Et la grande tradition théologique de l'Eglise, loin de pencher vers l'absolutisme, n'a pas cessé, et jusque dans les siècles les plus autocratiques, de refléter les principes démocratiques. « En ce qui est de la bonne ordonnance du gouvernement, dit saint Thomas, il y a deux choses à considérer : la première est que tous aient une part au commandement... »

II. — L'IDÉE DE DÉMOCRATIE

Abandonnant les manuels d'histoire, interrogeons l'homme de la rue. Quelle idée se fait-il de la démocratie ?

1° *L'idée de la liberté.* — « Dans une démocratie, tu peux voyager, travailler, loger, parler comme tu veux, dit l'homme de la rue, ça dépend de toi. » L'idée de liberté, c'est avant tout, pour lui, la liberté de parole et de presse, confondue souvent avec la liberté de tout dire et de tout imprimer. Pour un Anglais de l'*East Side* de Londres, le comble de la démocratie c'est *Hyde Park* où n'importe qui peut prêcher n'importe quoi. Pour un Américain des usines Ford, le comble de la démocratie, c'est de pouvoir, des degrés mêmes du Capitole, dire à toute la nation que M. le président est un parfait imbécile.

Si la démocratie a donc une tendance à considérer comme relatives la Vérité et la Morale, elle met par ailleurs en belle lumière qu'il y a toujours deux côtés à une médaille, que personne n'a le monopole de l'intelligence et que, d'un homme à un autre homme, la différence n'est pas tellement grande.

Qui dit démocratie, dit liberté.

2° *L'idée d'élection.* — « Dans une démocratie, tu peux voter comme tu veux, dira l'homme de la rue. C'est nous autres le gouvernement. »

Gouverner suppose toujours un pouvoir d'initiative, de décision en vue de l'obtention du Bien commun. C'est là la responsabilité politique des dirigeants à laquelle répond, chez le peuple, le contrôle politique. Les députés, les ministres, le premier ministre sont tous responsables.

La responsabilité des députés devant les seuls chefs politiques peut encore sauver le principe démocratique si le chef: Fuhrer, Duce, Caudillo, est lui-même vraiment responsable devant la collectivité par des élections libres.

Mais on renonce au principe même de la démocratie si le chef, devant qui tous répondent de leurs actes, ne répond des siens devant personne. Les actes du chef peuvent être justes, *l'institution ne l'est pas* car elle offense la dignité et la liberté de la personne humaine.

Qui dit démocratie, dit élection.

3° *L'idée de loi.* — « Qu'est-ce que tu veux, c'est la Loi », dira l'homme de la rue. L'Anglais appelle le bon citoyen *a law-abiding citizen*.

La monarchie absolue fonde son système sur la volonté d'un homme: « L'Etat, c'est moi », disait Louis XIV.

Les régimes étatistes instituent leur système de droit public et privé sur les droits de la collectivité; l'individu dépend de l'Etat.

Les démocraties établissent leur ordre politique et juridique sur la base des droits de l'homme à qui elles donnent pour fin le Bien commun. De là vient que les régimes démocratiques instaurent le règne de la Constitution et de la Loi.

La *Loi* définit les situations des individus, des familles, des groupes; elle définit leurs droits; elle fixe leurs rapports; mendiants et ministres, tous lui doivent obéissance. La *Constitution* fixe et limite les pouvoirs des gouvernants. Ainsi, dans un régime de liberté

démocratique, l'homme ne dépend pas de l'homme, mais tous sont égaux: pas de lettres de cachet, de Gestapo, d'arbitraire.

4^e *L'idée de Dieu.* — « Quand on ne croit à rien, qu'est-ce que tu veux », dira l'homme de la rue.

La démocratie repose sur la religion. L'essence de la démocratie, c'est la reconnaissance de la valeur de la personne humaine, siège des *droits inaliénables conférés à l'homme par Dieu.*

Cela peut paraître étrange à qui confond *idée* démocratique et certaines *déviations* historiques, régime démocratique et régime « libéral ». Les régimes dits « libéraux » ont, en France et en Italie, persécuté la religion et chassé les religieux. La république laïque prétend, entre autres choses, que « l'autorité n'est plus que la volonté du peuple, qui ne dépend de personne et ainsi n'a d'autre maître que lui-même » (Léon XIII).

Mais la propre déclaration d'indépendance des Etats-Unis fait reposer la démocratie sur « l'égalité des hommes » et sur « les droits inaliénables que chacun a reçus de Dieu », droit à la vie, à la liberté, à la recherche du bonheur.

Tout régime politique qui perd de vue le fait que les libertés essentielles de tout être humain sont un don inaliénable de Dieu n'est plus qu'une tyrannie.

Qui dit démocratie, dit religion.

III. — DÉFINITION

Avec ces éléments, on a tenté des définitions sans nombre de la démocratie. Le mot veut dire: gouvernement du peuple. Saint Thomas définit simplement: « Démocratie, c'est-à-dire gouvernement du peuple ».

La définition d'Abraham Lincoln est célèbre et vraiment « peuple »: la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple.

1. *Gouvernement du peuple.* — Le peuple est le dépositaire transitoire de l'autorité: voilà la thèse de théologiens catholiques comme Suarez et Bellarmin. Selon la plupart des philosophes contemporains, le peuple est simplement l'*intermédiaire* qui désigne l'autorité, sans en être à aucun moment le dépositaire.

En vertu de la loi naturelle, de Dieu donc, auteur de la nature, c'est de la collation ou de la désignation par le peuple que les gouvernements tirent leur juste pouvoir de faire les lois, de lier les consciences et de punir les coupables. Dieu demeure la cause principale, source de tout pouvoir. Le peuple n'en est jamais le détenteur absolu.

2. *Gouvernement du peuple, par le peuple.* — Puisque l'autorité est directement donnée par Dieu à la communauté soit pour désigner les gouvernants soit pour leur conférer le pouvoir, il est raisonnable que la communauté retienne un contrôle.

Cela se fait la plupart du temps par *décision majoritaire*; ce qui n'est pas un critère infaillible de vérité à l'égard des moyens à prendre pour obtenir le Bien commun.

C'est pourquoi la décision majoritaire devra toujours respecter: a) la loi naturelle; b) la légitime opposition parlementaire; c) les droits d'une minorité ethnique.

Cette collation ou désignation du pouvoir n'exclut pas une participation plus directe du peuple au gouvernement par des mesures assurant :

- les élections à échéance fixe;
- l'exercice du droit de referendum;
- le droit de pétition sur certains problèmes;
- l'initiative populaire par associations, lettres aux journaux, assemblées, etc.

3. *Gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple.* — 1° *Bien commun.* Etant donné les droits inaliénables dont le Créateur a doté l'homme, les gouvernements ne peuvent exister que pour protéger et promouvoir le *Bien commun*, c'est-à-dire assurer des conditions matérielles et spirituelles qui permettent à tous sans exception de se développer intégralement. La Charte de l'Atlantique n'était en somme qu'une définition du *Bien commun* :

a) *Freedom from fear* : le droit inaliénable à la vie exige que l'Etat protège la vie de tous, condition première de son développement intégral;

b) *Freedom from want* : le droit inaliénable à l'aisance exige que l'Etat favorise une vie économique telle que tous ceux qui s'en donnent la peine peuvent se procurer les choses nécessaires au développement normal du corps et de l'âme;

c) *Freedom of speech* : le droit inaliénable à la liberté exige que l'Etat favorise la liberté de presse, de parole, d'association, car l'homme est créé intelligent et libre;

d) *Freedom of worship* : le droit inaliénable à sa religion exige que l'Etat laisse les hommes adorer Dieu, car l'homme a été créé et mis au monde pour louer, servir, adorer Dieu.

2° *Conséquences.* Du devoir de promouvoir le Bien commun découlent aussi quatre conséquences importantes. Le gouvernement démocratique n'est pas :

— un gouvernement *pour les individus*;

— ni un gouvernement *pour une classe*. Il y aura toujours des inégalités et il y en a qui sont requises pour le bien du peuple pris dans son unité;

— ni *pour une majorité* en tant que majorité, mais pour le bien commun qui exige le respect de la minorité. Un gouvernement démocratique n'a pas pour fonction de décréter ce que doit être le peuple, il l'accepte tel qu'il est, avec son histoire, ses traditions, la mission qu'il se reconnaît et la fin qu'il poursuit;

— ni pour une fiction métaphysique, l'Etat, ou des ambitions impérialistes.

CONCLUSION

C'est finalement contre ces déviations que la démocratie se gardera, car ce sont elles qui peuvent la perdre. Elle doit croire non pas dans les qualités *d'un homme, d'une classe, d'une majorité, d'un empire*, mais dans les qualités *de l'homme*. C'est ainsi qu'elle progressera par l'intérieur et selon son esprit, par réforme et non par révolution.

QUESTIONNAIRE

1. *Pourquoi tant de Canadiens français n'éprouvent-ils pas une sympathie naturelle pour la démocratie ?*
 - a) *raisons historiques ?*
 - b) *raisons politiques ?*
 - c) *raisons économiques ?*
2. *Faut-il distinguer entre l'idée démocratique et les institutions démocratiques ? Parmi celles-ci les unes sont-elles nécessaires ? Lesquelles ?*
3. *L'ouvrier mécontent qui grogne : « Après tout, le gouvernement c'est nous autres... » a-t-il raison ?*
4. *« Le principe essentiel de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation », disait la Déclaration des droits de l'homme de 1783. Saint Paul dit, dans l'Épître aux Romains : « Tout pouvoir vient de Dieu. » Y a-t-il opposition entre ces deux idées ?*
5. *Etes-vous capable d'expliquer la définition célèbre de Lincoln ?*
6. *En Angleterre, les hommes les plus en vue ont l'habitude d'écrire des lettres au rédacteur en chef d'un journal. Est-ce dans l'esprit de la démocratie ?*
7. *« Il fallait donc choisir. On pouvait interdire l'enseignement de l'Évangile dans les écoles, on pouvait même l'y tourner en dérision, ainsi que l'Église qui en est la gardienne, mais alors il ne fallait pas prendre pour devise de l'État nouveau ces trois mots d'ordre : Liberté, Égalité, Fraternité ! » Que veut dire Etienne Gilson ?*

II.— Pie XII et la démocratie

Le discours prononcé par le pape Pie XII à Radio-Vatican la veille de Noël 1944 a donné un nouvel élan aux idées traditionnelles de l'Eglise sur la politique. La noblesse du langage et l'angélique douceur dans l'exhortation étaient un baume à un pauvre monde déchiré par la haine; l'audace de la conception, la hauteur des vues traçaient une ligne de conduite aux penseurs et aux politiques chrétiens. « Message-époque », a-t-on pu écrire sans exagération. « Synthèse de l'espérance universelle », « One of the most significant papal pronouncements of recent generations », « Un événement qui, dans les siècles à venir, sera peut-être jugé d'importance encore plus grande que le couronnement du premier empereur d'Occident ».

La nuit de Noël de l'an 800, le pape saint Léon III était descendu à la basilique de Saint-Pierre de Rome y célébrer la messe de minuit et sacrer Charlemagne empereur des Romains. Les Papes ne devaient plus y retourner jusqu'à ce que Pie XII, la nuit de son discours sur la démocratie, y redescendit pour la messe de Noël au milieu des soldats de presque toutes les nations de la terre. Ce fut le Noël de la démocratie.

I. — LA MEILLEURE FORME DE GOUVERNEMENT

Les peuples « comme réveillés d'une longue torpeur... ont pris en face de l'Etat, en face des gouvernants, une attitude nouvelle, *interrogative, critique, défiante*. Instruits par une amère expérience, ils s'opposent avec plus de véhémence aux monopoles d'un pouvoir dictatorial, incontrôlable et intangible, et ils réclament un système de gouvernement qui soit plus compatible avec la dignité et la liberté des citoyens ».

Les peuples ont aujourd'hui « l'intime persuasion — auparavant peut-être vague et confuse, mais désormais *incoercible* — que si la possibilité de contrôler et de corriger l'activité des pouvoirs publics n'avait pas fait défaut, le monde n'aurait pas été entraîné dans le tourbillon désastreux de la guerre et qu'afin d'éviter à l'avenir qu'une pareille catastrophe ne se répète, il faut créer *dans le peuple lui-même des garanties efficaces* ».

L'Eglise ne réproouve aucun régime capable de procurer le Bien commun, fin de la société temporelle. Mais il ne lui est pas défendu de préférer « des gouvernements modérés de forme populaire, pourvu que reste sauve la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir public ».

Pie XII, par cette restriction, rappelle la condamnation du libéralisme qui enseigne que le peuple est souverain absolu, que la volonté de la majorité est le critère premier du bien et du mal, que la liberté de presse et de parole doit être totale. Pareille doctrine, contraire à la loi naturelle, répugne à l'Eglise.

Pie XII ne s'arrête pas aux différentes formes extérieures de la démocratie: monarchie ou république, Etats unis, Etat centralisé, Etat corporatiste. Il va au cœur du problème, « à l'homme lui-même qui, loin d'être l'objet et comme un élément passif de la vie sociale,

en est au contraire, et doit en être et demeurer le sujet, le fondement et la fin ».

II. — CARACTÈRES DISTINCTIFS

Quels sont dans une démocratie les caractères distinctifs du peuple et du gouvernement ?

A. — Le peuple

1. *Ses droits.* — Les hommes naissent tous égaux. Aucun homme n'a plus de droit qu'un autre à gouverner. Tous doivent participer au gouvernement. L'appel au peuple, la confiance dans le bon sens populaire, tel est le commencement de la véritable démocratie.

— « Exprimer son opinion propre sur les devoirs et les sacrifices qu'on lui impose;

— ne pas être contraint sans s'être d'abord fait entendre;

voilà deux droits qui trouvent dans une démocratie, comme le nom l'indique, leur expression. »

Donc, les citoyens doivent jouir de la liberté de pensée et de la liberté de parole. La solidité, l'harmonie des contacts entre citoyens et représentants, créeront une démocratie saine et équilibrée. Quant « à l'extension et à la nature des sacrifices réclamés de tous les citoyens..., la forme démocratique de gouvernement apparaît à beaucoup comme un *postulat naturel* imposé par la raison elle-même ».

2. *Conclusion.* — D'innombrables conclusions découlent de ce principe, sur le rôle de la presse, sur le rôle de la radio, surtout de la radio d'Etat, sur le rôle des différentes associations, sur le rôle des syndicats d'ouvriers, de patrons. Les omettant toutes, Pie XII, dans une page désormais classique, va droit au but: la démocratie implique une *qualité* de citoyen. Il faut distinguer entre peuple et masse. Ce sont deux concepts différents.

— « Le peuple vit et se meut par sa vie propre; la masse est en elle-même inerte, et elle ne peut être mue que de l'extérieur.

— « Le peuple vit de la plénitude de la vie des hommes qui le composent, dont chacun — à la place et de la manière qui lui sont propres — est une personne consciente de ses propres responsabilités et de ses propres convictions. La masse, au contraire, attend l'impulsion du dehors, jouet facile entre les mains de quiconque en exploite les instincts et les impressions, prompt à suivre, tour à tour, aujourd'hui ce drapeau, et demain cet autre.

— « L'exubérance vitale d'un vrai peuple répand la vie, abondante et riche, dans l'Etat et dans tous ses organes, leur infusant, avec une vigueur sans cesse renouvelée, la conscience des propres responsabilités, le sens vrai du bien commun. La force élémentaire de la masse peut n'être aussi qu'un instrument au service d'un Etat qui sait habilement en faire usage. »

L'Etat n'est plus alors qu'une pure machine aux mains d'un groupe qui impose ses volontés arbitraires à la meilleure partie du peuple. C'est le règne de la police et de la peur.

D'où la conclusion: « La masse — telle que Nous venons de la définir — est l'ennemie capitale de la véritable démocratie et de son idéal de liberté et d'égalité. »

B. — *Le gouvernement*

1. *L'autorité.* — En des phrases fortement frappées, le Pape traite de l'autorité dans l'Etat.

« L'Etat démocratique, qu'il soit monarchique ou républicain, doit, comme n'importe quelle autre forme de gouvernement, être investi du pouvoir de commander avec une autorité vraie et effective. »

S'il y a le citoyen avec ses droits et ses devoirs, il y a aussi l'Etat, société nécessaire, revêtue de l'autorité.

« Si donc les hommes, en se prévalant de la liberté personnelle, niaient toute dépendance par rapport à une autorité supérieure munie du droit de coercition, ils saperaient par le fait même le fondement de leur propre dignité et liberté; c'est-à-dire, cet ordre absolu des êtres et des fins. »

Autorité de l'Etat, droits et devoirs des citoyens, tout s'écroule ensemble dans l'anarchie ou tout tient ensemble dans l'ordre absolu des êtres et des fins, ordre absolu qui ne peut avoir d'autre origine qu'un Dieu personnel, notre Créateur. Comme la dignité de l'homme est la dignité de l'image de Dieu, « la dignité de l'autorité politique est la dignité de sa participation à l'autorité de Dieu ».

Dans un Etat bien ordonné, les citoyens doivent obéir non par crainte de la police et de la prison, mais parce qu'ils se sentent obligés en conscience. Toute conspiration, toute injuste violence, tout mépris de l'autorité est un crime.

2. *Les gouvernants.* — Si tous les hommes sont essentiellement égaux, il y aura toujours des inégalités d'esprit, de caractère, voire de corps. Une saine démocratie reconnaît ces différences. Elle reconnaît une aristocratie non du sang ou de l'argent, mais de l'intelligence, du caractère et du mérite.

« Et puisque le centre de gravité d'une démocratie normalement constituée réside dans cette représentation populaire, dont les courants politiques rayonnent dans tous les domaines de la vie publique — tant pour le bien que pour le mal —, la question de l'élévation morale, de l'aptitude pratique, de la capacité intellectuelle des députés au parlement, est pour tout peuple de régime démocratique une question de vie ou de mort, de prospérité ou de décadence, d'assainissement ou de perpétuel malaise. »

Le Pape résume les qualités d'un corps législatif. Il doit réunir:

— une élite d'hommes spirituellement éminents, au caractère jeune, qui se considèrent les représentants du peuple tout entier et non pas d'un groupe auquel est sacrifié le bien commun;

— une élite d'hommes qui ne soit restreinte à aucune *profession* ni à aucune *condition*, mais qui soit l'image de la vie multiple de tout un peuple;

— une élite d'hommes de conviction chrétienne solide;

— une élite d'hommes de doctrine claire et saine;

— une élite d'hommes qui, « par l'autorité émanant de leur conscience pure et rayonnant largement autour d'eux », soient capables d'être des chefs dans les temps de crise et de faire l'union et la concorde nationale dans un esprit de sincère fraternité.

CONCLUSION

Ainsi l'unité se fait dans un pays non par l'imposition d'une doctrine ou d'une volonté, mais par l'accord harmonieux, chacun à leur place, de tous ceux qui, soit dans la vie publique soit dans la vie privée, veulent servir le Bien commun.

Ce sens des responsabilités et ce sens du service, chez ceux qui sont gouvernés comme chez ceux qui gouvernent, est le grand mérite de la démocratie.

C'est pourquoi la démocratie est un régime, dit le Pape, pour des « peuples dont le tempérament spirituel et moral est suffisamment sain et fécond ».

QUESTIONNAIRE

1. *Pourquoi l'Eglise préfère-t-elle les formes populaires de démocratie ?*
2. *Quels sont, d'après le Pape, les deux droits fondamentaux du citoyen ? Ces deux droits-là sont-ils absolus ?*
3. *Qu'est-ce qui distingue le peuple de la masse ?*
4. *Un prolétariat à la merci du lendemain est-il du peuple ou de la masse ? Le riche avec ses maisons et ses villes est-il du peuple ou de la masse ? L'ouvrier et le jeune homme qui votent bleu ou rouge parce que le patron ou le père est bleu ou rouge, sont-ils du peuple ou de la masse ?
Et ceux qui vendent leur vote ?*
5. *Un homme instruit fait-il partie du peuple ou de la masse ?*
6. *Si tous les hommes naissent essentiellement égaux, d'où vient l'autorité dans un Etat ?*
7. *Qu'est-ce que cet ordre absolu des êtres et des fins dont parle le Pape ? Cet ordre absolu peut-il varier avec les goûts des peuples, les époques, etc. ?*
8. *Si la démocratie est la meilleure forme de gouvernement, ne faudrait-il pas en établir dans tous les pays ?*
9. *Un protestant affirme que la démocratie universelle n'est pas possible à moins que la religion catholique elle-même ne devienne une démocratie. Quelle différence faites-vous entre la fondation d'un Etat et la fondation de l'Eglise ? Même si l'Eglise est une monarchie absolue, y a-t-il des aspects de sa structure qui sont très démocratiques ?*

III.— L'opinion publique

Dans une démocratie, le pouvoir est attaché à une force puissante, difficile à saisir, délicate à manœuvrer: l'opinion publique. Une poignée d'hommes réussit la révolution communiste; une clique militaire s'empare du pouvoir dans quelque pays de l'Amérique du Sud; dans une démocratie saine, c'est l'opinion publique qui fait ou défait les gouvernements. Pendant les campagnes électorales les orateurs ne déclament-ils pas qu'elle est souveraine, qu'elle est la source de la sagesse, de la puissance, du droit? Comme Chantecler, c'est elle qui fait se lever le soleil.

I. — CE QU'ELLE EST

1. *Eléments.* — a) L'opinion n'est ni la certitude ni le doute. La certitude se définit, sans tenir compte de certaines querelles d'école: l'adhésion ferme de l'esprit à un objet sans crainte de se tromper. Le doute est la suspension du jugement. L'opinion n'a ni la consistance de la certitude ni le flottement du doute; elle est à mi-chemin entre l'une et l'autre et se définit: l'adhésion de l'esprit à un objet avec crainte de se tromper.

b) Dans l'opinion publique, il entre aussi un autre élément: le groupe. L'homme ne se comporte pas dans un groupe comme il se comporterait s'il était seul.

2. *Caractères.* — L'opinion personnelle est spécifique, *directe*. Elle fait agir *immédiatement*: acheter ou vendre, rester ou partir, accepter ou refuser. Engageant immédiatement *sa responsabilité* et *ses intérêts*, elle est sérieuse, étudiée, approfondie, complexe.

L'opinion publique, au contraire, cherche à entraîner la pensée et l'action des autres. Elle agit *indirectement* par le blâme ou la louange, la critique ou l'approbation, le contentement ou le mécontentement. L'opinion publique vote, prend des résolutions, réunit un auditoire, imprime des circulaires, envoie des communiqués ou des lettres ouvertes aux journaux. L'opinion publique n'engage pas *sa responsabilité totale*. Celle-ci sera partagée avec des milliers d'autres que je ne connaîtrai jamais.

C'est pourquoi l'opinion publique porte des jugements *simples* et *superficiels*. Elle schématise. « Puisque ça va mal, il faut changer de gouvernement. »

Les jugements de l'opinion publique portent aussi sur une catégorie spéciale de vérités: celles qui ne sont *pas susceptibles de démonstration scientifique*, car l'opinion publique sait bien qu'elle n'est pas omnisciente (la fabrication de la bombe atomique), ou *qui ne relèvent pas de la foi pure*, car l'opinion publique, dans un pays chrétien, ne discute pas sa foi mais l'accepte (la Sainte Trinité). Les jugements portent avant tout sur le *gouvernement temporel* dont la fin est le bien commun que le public confond trop souvent avec son bien particulier immédiat.

II. — COMMENT ELLE SE FORME

De par sa nature, l'homme est fait pour vivre en société. Il est une personne irremplaçable, inaliénable, et sa destinée ne peut être que personnelle, mais en même temps il ne peut atteindre cette destinée que dans une société. L'homme est fait pour vivre en commun. Les grandes foules sportives, les parades, les fiestas, les réunions, les salons répondent à un instinct. Leur joie est très primitive, très élémentaire, très humaine aussi, même si on la méprise souvent sous le nom de joie collective, grégaire.

Comment se forme l'opinion publique ?

1° *Par la conversation.* — Les salons du XVIII^e siècle firent les Frondes. Ceux du XVIII^e siècle, où trônaient Voltaire, d'Alembert, Rousseau, ruinèrent les institutions monarchiques. Aujourd'hui, c'est au café, à la sortie des usines, dans les corridors des parlements, à la taverne, au Forum entre deux périodes, à la gare du village, que se forme l'opinion publique.

2° *Par la vie politique.* — Les campagnes électorales où l'on flatte le bon sens populaire, les clubs, les réunions politiques moulent l'opinion générale. On sait qu'Aberhart, *Bible Bill*, a installé le régime du *Crédit social* en Alberta en organisant des pique-niques à travers la province.

3° *Par la presse.* — Il faut entendre par presse tout ce qui multiplie la parole: le journal d'abord, le journal de parti et le journal libre, le journal d'information et le journal d'opinion, les revues de toutes formes et de toutes couleurs, les lettres ouvertes à la rédaction, la caricature, la radio, le cinéma, cette grande école populaire. Pour éveiller l'opinion publique américaine à l'horreur de la guerre atomique, on a projeté sur tous les écrans du pays un documentaire formidable. Un livre, *la Case de l'oncle Tom*, a plus fait pour libérer les esclaves nègres des plantations de coton que les armées de Lincoln. Mais aujourd'hui, c'est peut-être le metteur en pages, celui qui fait la grosse manchette, qui exerce la plus grande influence sur l'opinion publique.

III. — D'OÙ ELLE VIENT

Voilà comment se moule l'opinion publique. Toutefois, les idées qui sont ainsi brassées dans les clubs, les journaux, les conversations, qu'on fait mousser, bouillonner, éclater, ces idées viennent d'ailleurs. Dire *comment* l'opinion publique se forme, n'est pas dire *où* l'opinion publique prend son origine.

1° *L'intelligence.* — La première source de l'opinion publique est l'intelligence de l'homme, lumière qui guide ses actes.

Dans toute société, il y a des hommes qui ont pour mission de repenser les problèmes. On les appelle les « penseurs » ou les « philosophes » de l'histoire, de la politique, de l'économie, c'est-à-dire ceux qui remontent aux causes.

À côté d'eux et se nourrissant de leurs pensées, il y a les vulgarisateurs, tribuns, pamphlétaires, journalistes, hommes plus accordés aux petites gens, plus pittoresques, plus directs, plus concrets, plus sensibles au frémissement des foules. Ils savent mieux qu'une enquête Gallup ce que « le monde » pense.

2° *La tradition.* — C'est la tradition qui assure une orientation et une stabilité à la politique d'un pays.

La tradition n'invente pas; elle transmet. Elle lègue des institutions politiques, culturelles, religieuses, des lois, des proverbes, des chants, des prières qui fixent la pensée et la culture d'une époque. Pour autant qu'elle correspond à la vérité, et qu'elle contient des lumières, il faut s'y référer. Qu'on le veuille ou non, la vie est trop courte pour essayer soi-même de faire le tour des hommes, des choses et des siècles. La sagesse est de s'appuyer sur l'expérience non seulement des vivants mais des morts. La tradition, c'est l'opinion publique d'hier; l'opinion publique d'aujourd'hui sera la tradition de demain.

CONCLUSION

C'est une chimère de croire que l'opinion publique puisse être parfaitement informée. Mais ce n'est pas là, croyons-nous, sa plus grande faiblesse. Sa plus grande faiblesse réside dans le sentiment qui tantôt la fait naître et toujours l'accompagne.

L'homme est animal et spirituel, corps et âme, instinct et raison. L'opinion publique n'est jamais une idée abstraite, cérébrale. Elle est toujours concrète, cordiale, chargée de sentiment. Or il est dangereux que ce sentiment dégénère en passion aveugle, en des forces collectives, irrationnelles, inconscientes. La dignité de l'homme, disait Pascal, est dans la pensée.

Sous peine de tomber dans une sorte d'unanimité nationale, la foule devra toujours demeurer un peu un auditoire, c'est-à-dire un rassemblement qui discute et qui réfléchit et qui n'abandonne pas le contrôle de la raison.

La foule qui n'écoute plus, hurle. Elle acclame, elle conspu: rythmée par les haut-parleurs. Elle pousse des cris cadencés, elle parade, brandit ses insignes et ses emblèmes, ses croix gammées, ses faucilles et ses marteaux. D'après l'expression de Pie XII, elle est devenue une « masse ».

QUESTIONNAIRE

1. *Qu'est-ce qu'une certitude et qu'est-ce qu'une opinion ?*
2. *Pourquoi une opinion personnelle est-elle mieux éclairée qu'une opinion publique ?*
3. *Peut-on dire qu'il y a une opinion courante dans la paroisse, au bureau, au collège ? Comment expliquer ce phénomène ? Vient-il de la nature sociale de l'homme ?*
4. *Qu'est-ce que l'opinion publique ?*
5. *Pourquoi les titres de journaux jouent-ils une si grande part dans la formation de l'opinion publique ?*
6. *« La plus dangereuse erreur, a-t-on dit, est de croire que le passé d'une institution, si sainte soit-elle, assure automatiquement sa grandeur et son avenir. » Pourquoi l'écrivain a-t-il intercalé l'adverbe automatiquement ?*

7. *Voyez-vous un rapport entre les grandes fêtes que le nazisme préparait à Nuremberg, les grandes parades que le communisme organise au Carré Rouge de Moscou, et cette foule que Pie XII qualifiait de « masse » ?*
8. *Quelle différence établissez-vous entre un auditoire et une foule ? Le nombre est-il la seule différence ?*
9. *L'importance que les mouvements totalitaires attachaient au visuel et au mécanique pour mouler l'opinion de leur peuple, ne marque-t-elle pas une déchéance de l'homme ?*

IV.— Le vote

Le suffrage est une des caractéristiques les plus frappantes de la démocratie; on pourrait dire à la rigueur que sans lui la démocratie n'existerait pas. Plus l'exercice de ce droit sera universel, éclairé, honnête, et plus la démocratie se rapprochera de la perfection.

Le droit de vote invite chaque citoyen à participer au gouvernement du pays et à assumer sa responsabilité personnelle dans la vie politique, une des formes les plus importantes de la vie temporelle, puisqu'elle a pour objet le *Bien commun* lui-même.

I. — OBJETS DU SUFFRAGE

Les précis de sociologie assignent au suffrage plusieurs objets différents:

1° *Refléter l'opinion publique*, ses colères ou ses enthousiasmes, ses désirs ou ses craintes. Le vote est une façon d'imposer un programme d'action;

2° *Désigner les gouvernants*. Il est impossible à tous les citoyens de participer directement au gouvernement. Ils désignent donc par des élections ceux à qui ils confient la tâche de remplir ce devoir à leur place;

3° *Désigner le parti politique qui doit gouverner*, et qui a eu à la fois le bonheur de mouler l'opinion publique ou encore de mieux la refléter;

4° *Exercer un contrôle*. Le suffrage est, pour les gouvernants, un frein et un stimulant. A périodes fixes, le gouvernement doit s'expliquer devant le peuple et lui rendre ses comptes. La crainte du peuple est pour les gouvernants le commencement de la sagesse;

5° *Ecarter la révolution*. Le suffrage populaire permet à la colère du peuple de s'exprimer légalement. Le suffrage écarte ou du moins diminue les chances de révolution sanglante; il remplace la catastrophe par un accident bruyant: un gouvernement renversé, un autre installé, le peuple retourne à ses travaux de paix.

Résumant ces bienfaits, on peut dire que le droit de vote éveille chez le peuple le *sens des responsabilités*, le rend solidaire des actes du gouvernement qu'il a désigné, empêche cette séparation entre le gouvernement et le peuple dont meurent tôt ou tard tous les régimes autoritaires.

II. — MODALITÉS

Le suffrage populaire n'est pas le même dans tous les pays. Il a cependant toujours eu tendance à devenir de plus en plus universel. Aux premiers temps des institutions démocratiques, le nombre des électeurs était très restreint. Privilège des propriétaires, il est devenu le privilège des ouvriers et des paysans, puis de tous les hommes: *one man, one vote*; puis, dans ces dernières décades, de toutes les femmes. Aujourd'hui, être citoyen majeur, c'est être électeur. Dans certaines provinces (Saskatchewan) et dans certains états des

Etats-Unis (Géorgie), le droit de vote est donné à tous ceux qui ont dix-huit ans.

Les principales modalités du suffrage sont les suivantes: suffrage majoritaire, suffrage proportionnel, suffrage plural.

1° *Suffrage majoritaire*. — Il a cours dans la plupart des pays anglo-saxons. Un vote par homme: idée simple qui se comprend facilement et qui a l'avantage de ne froisser aucune susceptibilité puisque le premier ministre et son chauffeur sont égaux. C'est peut-être la simplicité de l'idée plus encore que la poussée individualiste du XVIII^e siècle et la haine des privilèges qui a assuré le succès du suffrage majoritaire.

Le grand avantage du suffrage majoritaire, c'est qu'il assure la stabilité du gouvernement et décourage la multiplicité des partis: il y a le parti au pouvoir et le parti dans l'opposition.

2° *Suffrage proportionnel*. — Toutefois, le suffrage majoritaire, s'il semble plus démocratique, ne l'est pas en théorie. Il ne tient pas compte de la volonté de tous les citoyens, mais seulement de la volonté de la *majorité*. Dans ce système, des partis qui recueillent des centaines de milliers de votes ne sont représentés que par un nombre infime de députés.

Il arrive aussi par le même jeu que le suffrage majoritaire nomme au gouvernement un parti qui n'aura à faire face à aucune opposition sérieuse, ce qui est toujours un très grave danger.

Les théoriciens de la politique ont prôné, pour obvier à ces inconvénients, la représentation proportionnelle: les partis sont représentés à la Chambre législative en proportion du nombre de votes qu'ils ont recueillis; et ainsi tous les citoyens ont une juste participation à la chose publique. L'Irlande, la Suède, la Suisse, etc., suivent ce système.

En théorie, le suffrage proportionnel est plus démocratique et respecte mieux les droits des minorités, mais il offre un double inconvénient:

— il se révèle plus difficile d'application: il y a trois cents méthodes de représentation proportionnelle et toutes ces méthodes sont plus ou moins compliquées;

— il multiplie les partis nouveaux et favorise l'instabilité du gouvernement.

3° *Suffrage plural*. — Le suffrage majoritaire et le suffrage proportionnel présentent, l'un et l'autre, un grave inconvénient: celui de ne pas reconnaître dans un pays une élite. Un vote par tête, c'est le régime de la quantité et non de la qualité, du plus nombreux et non du meilleur. Le vote d'un vaurien annule celui de l'homme honnête, le vote du célibataire celui du père de famille nombreuse, et le vote d'un imbécile (il y en a) celui de l'ouvrier plein de bon sens.

Les tenants du vote plural admettent que tous les citoyens, étant de par la nature *essentiellement* égaux, ont le droit d'intervenir dans les affaires publiques. Ils prétendent cependant que cette participation ne devrait se faire qu'en dehors de la formule égalitaire. Ce vote plural reconnaîtrait l'existence d'une élite, et apporterait à la démocratie le soutien d'une aristocratie, sur laquelle se sont appuyés, le long des siècles, les monarchies, les républiques et les

empires les plus prospères, une aristocratie, au sens réel du mot, aristocratie de l'intelligence et du caractère qui, par son exemple et par sa mystique, exalterait aussi bien le sens du devoir que la vigueur de l'idéologie commune. Les grands Etats sont nés de la puissance et de la cohésion des facteurs humains.

« Quoique chacun doive avoir une voix, écrivait Stuart Mill, un philosophe anglais radical, c'est une tout autre proposition d'affirmer que toutes les voix doivent être égales. » A chaque citoyen, un vote. A certaines catégories de gens instruits, deux votes. S'ils sont propriétaires, un vote additionnel. S'ils sont pères de famille, un autre vote additionnel.

Le suffrage plural ne tient pas seulement compte du *territoire*, mais aussi jusqu'à un certain point de la *qualité de la personne*. Le citoyen est autre chose qu'un homme qui habite un comté, il gagne sa vie, celle d'une famille et s'insère dans une société au sein de laquelle il doit réaliser sa fin ultime. Un cynique dirait que c'est parce que le vote plural a trop de bon sens que la démocratie l'écarte presque partout. Mais s'il est vrai qu'un citoyen père de famille, instruit et propriétaire a plus d'intérêt à la bonne administration de son pays que le célibataire ignorant, sans feu ni lieu, il est vrai aussi que le vote plural a eu peu de succès dans les pays où l'on tente d'en introduire la pratique.

III. — LES ABUS

On a imaginé le vote transférable, le scrutin de liste, le ballottage, le vote cumulatif... comme autant de moyens plus ou moins efficaces pour corriger les vices inhérents aux régimes du vote populaire. On n'en viendra pas à bout. Il n'y a pas et il ne saurait y avoir de régime de suffrage absolument parfait, car le mal est dans l'homme d'abord. C'est lui, plus que les institutions, qu'il faut corriger et qu'il faut rendre meilleur, qu'il soit gouvernant ou électeur.

1. *Abus de la part du parti.* — Le parti n'est pas une personne morale. Il n'y a de conscience que dans ceux qui le dirigent ou plutôt l'organisent. Or, les organisateurs d'un parti veulent deux choses: rester au pouvoir s'ils y sont; y arriver s'ils n'y sont pas. Car être au pouvoir veut dire: avantages, privilèges, contrats, récompenses; et perdre le pouvoir, c'est perdre tout cela, tout ce pour quoi on préside des banquets, on fait des discours, on se fait un personnage très occupé, écrasé de travail, tout ce pour quoi on répond poliment et par lettre et par téléphone à vingt personnes amies et ennemies, à qui on enverra son portrait autographié. Le parti pourra donc verser dans:

a) *Le démagogie.* La politique, au sens élevé du mot, c'est l'art de gouverner le peuple, c'est-à-dire de le diriger, de l'aider en cherchant d'abord le Bien commun. Le mal vient de ce qu'au lieu d'éclairer, de raisonner l'électeur, de lui faire comprendre et son bien et le bien de la nation, on se met à sa remorque, attisant passions ou préjugés de clan, faisant mille promesses, et, pour des intérêts particuliers et immédiats, abandonnant le Bien commun, l'intérêt général, présent et futur. Gouverner, ce n'est plus prévoir; gouverner, c'est flatter.

b) *La corruption électorale.* Comme il faut à tout prix garder le pouvoir, tous les moyens deviennent bons:

— pour fausser les bulletins: manœuvres, « télégraphes », fausses listes, fraude;

— achat des électeurs;

— influence indue de la part des chefs de grandes industries ou de grandes administrations;

— découpage de comtés de façon à assurer l'élection du candidat de tel parti;

— folle dépense des fonds électoraux, détournés des fonds publics ou souscrits par des gens qui attendent des faveurs. Cela se chiffre dans les millions. Le gouvernement devient ainsi la proie des parasites.

2. *Abus de la part des électeurs.* — Il n'y a pas seulement les partis politiques pour fausser le sens du suffrage; il y a aussi les complicités de l'électorat.

a) Le premier abus, c'est *l'esprit de parti*. Le parti est une chose plus que légitime, nécessaire. Elle assure la stabilité dans les institutions parlementaires. *La discipline de parti* est aussi une chose légitime lorsqu'elle ne trahit pas les intérêts supérieurs d'un pays. *L'esprit de parti* est toujours une plaie: c'est une confiance aveugle dans tel ou tel parti; le parti est l'égal d'une foi. L'électeur honnête est censé juger son gouvernement: s'il a l'esprit de parti, il ne le juge pas, il l'absout et l'acclame. C'est du préjugé et du servage.

b) *L'abstentionnisme.* Les abus du suffrage engendrent le scepticisme politique, scepticisme qui se traduit par l'abstention: « Les élections ne sont jamais honnêtes. Pourquoi tant se donner de mal pour rien? voter pour des candidats rejetés d'avance? »

Deux classes surtout pratiquent l'abstentionnisme: le petit peuple pour qui on a institué le vote universel, et la classe riche ou instruite. Pour amener tout l'électorat à voter, on a établi dans certains pays, Suisse, Hollande, Australie, le vote obligatoire sous peine d'amende.

CONCLUSION

Expression de la volonté populaire, moyen de contrôle et de défense, les élections sont plus qu'une routine survenant à intervalles plus ou moins fréquents, un enthousiasme saisonnier, un pousse-café pour la conversation; elles sont la part du peuple au gouvernement, le signe de sa maturité politique, un des fondements de la démocratie.

Si l'on veut préserver la démocratie d'une décadence, il importe de corriger les abus du suffrage en réformant les institutions. L'histoire enseigne d'une manière rigoureuse que les régimes s'affaissent en réalité non sous les coups de leurs adversaires, mais par le vieillissement de leur propre structure. On ne remplace que les choses qui ne tiennent pas debout.

Répétons-le encore une fois: plus que les institutions, il faudra réformer l'homme, éclairer les électeurs et les gouvernants. Ce qu'il leur faut, c'est une plus haute idée de la patrie, une plus juste conception du bien commun, un sens plus aigu des responsabilités so-

ciales. « La démocratie, écrivait Pie XII, est un régime pour les peuples dont le tempérament spirituel et moral est suffisamment sain et fécond. »

QUESTIONNAIRE

1. *Quels sont les avantages du suffrage populaire ?*
2. *On a dit du suffrage populaire que c'était le moyen le moins imparfait et le moins injuste d'assurer le recrutement des élites. Que vous en semble-t-il ?*
3. *Des événements de rien — une pluie, une rumeur — peuvent changer le cours d'une élection. Faut-il alors abolir le suffrage s'il est si imparfait ? Et pourquoi le retenir ? Comment le corriger ?*
4. *Les partis multiples nous paraissent plus démocratiques, car ils semblent assurer une représentation plus exacte de l'opinion dans toute sa diversité. Le dualisme des partis ne peut au contraire que refléter approximativement l'opinion publique, car un pays ne se divise pas en deux blocs. Cet avantage des partis multiples est-il réel ou artificiel ?*
5. *Le suffrage universel n'a jamais été aussi étendu qu'à l'avènement des régimes totalitaires. Qu'est-ce que ce fait démontre : a) sur les imperfections du suffrage; b) sur les abus du suffrage ?*
6. *Les classes intellectuelles devraient avoir plus d'influence sur le gouvernement de la nation que les classes sans grande instruction. Qu'est-ce que vous en pensez ?*
7. *Baisseriez-vous l'âge des votants, l'instruction étant aujourd'hui plus répandue ?*
8. *Enlèveriez-vous le droit de vote aux repris de justice ? Et s'ils avaient été incarcérés pour crime politique ? Enfin, tiendriez-vous compte du caractère, de l'honnêteté, du rôle social de l'individu qui vote ?*
9. *Dans le régime démocratique, a-t-on dit, la machine politique est une chose si puissante que c'est par accident que l'élection exprime tout à fait la voix du peuple. Est-ce noircir le portrait ou est-ce mettre le doigt sur la faiblesse même de la démocratie ?*
10. *Rendriez-vous le vote obligatoire ?*
11. *Si vous aviez à opérer deux réformes pour le vote, lesquelles feriez-vous ?*
12. *Qu'est-ce qu'on appelle : parti, discipline de parti, esprit de parti ?*
13. *L'esprit de parti est-il plus répandu aujourd'hui qu'autrefois ? Comment expliquez-vous que les Canadiens français aient été si portés à avoir l'esprit de parti ? Étaient-ce les circonstances historiques ? La mentalité ? La politique ?*

V.— La presse de parti

Il s'agit donc de recueillir le plus de votes possible. Aux votes sont attachés en définitive le triomphe électoral, le pouvoir et l'administration des fonds publics.

Pour recueillir ces votes, est mise en marche, la veille des élections, la machine électorale. Il y a aussi, entre deux élections, les contrats, les distributions de fonds, la radio, et surtout la presse de parti.

I. — LA DÉPENDANCE DU JOURNAL

C'est *sa fortune* même qui a menacé et étranglé l'indépendance de la presse.

La popularité du journal est un fait accompli. On peut le déplorer; on ne peut le contester. C'est même un phénomène social. Celui qui ne lit qu'un ouvrage sérieux par an lit son journal tous les jours et beaucoup de gens qui savent leur alphabet ne lisent que le journal. Voyez, dans les trams et dans les trains de banlieue, ces milliers d'hommes de profession libérale et d'employés, petits bourgeois, ouvriers, étudiants, midinettes; chacun a son journal, chacun prend sa bolée d'encre par jour. Les uns achèveront, ce soir, en pantouffles, le journal commencé le matin; les autres recevront le journal du soir pour penser comme le journal du soir et attendront le journal du matin pour penser comme le journal du matin.

Il était évident qu'un jour ou l'autre les partis politiques voudraient s'emparer de cette force immense et créeraient le journal de parti.

Une seconde raison qui a facilité la déchéance du journal indépendant, c'est *le besoin d'argent*. A moins d'être un « dynosaure », le journal ne peut vivre uniquement des recettes de sa vente qui sont inférieures aux frais d'impression, au prix du papier, aux salaires payés, etc. Il lui faut donc d'autres ressources que les ressources normales et pures de vente. Le journal établira des services auxiliaires, service de librairie, service de voyages, contrats d'impression, mais il y a plus simple et souvent, hélas, moins propre.

Règle générale, on peut assigner aux journaux trois sources d'argent;

1° Les revenus de la publicité;

2° La souscription particulière, qu'il s'agisse d'un mécène ou d'un Don Quichotte qui veut défendre des idées qui lui sont chères, ou d'un homme sans conscience, prêt à pousser ses affaires par tous les moyens, intimidation, bassesse, chantage;

3° La souscription d'un parti politique. Le journal puise alors ouvertement ou en secret, directement ou indirectement, aux fonds d'un parti dont il subit la maîtrise.

De cette constatation découle avec clarté un fait redoutable: la dépendance ordinaire de la presse par rapport aux puissances d'argent, grands annonceurs, grands bailleurs de fonds, parti politique.

II. — LA PRESSE DE PARTI

La presse de parti est donc le journal ou, la plupart du temps, une chaîne de journaux irrévocablement dévoués aux intérêts d'un parti politique.

Son unique fonction est de mettre en lumière la politique du parti quand celui-ci est au pouvoir, d'approuver les lois passées, d'exalter les gestes de ses députés, d'emboucher la trompette à temps et à contretemps et, s'il est dans l'opposition, d'attaquer, de critiquer, de tourner en ridicule le parti au pouvoir.

Cette presse de parti sera une presse d'information ou une presse d'opinion.

La presse d'information, au lieu de chercher à élever, à éduquer, ou du moins à informer solidement et simplement le peuple de ce qu'il aurait besoin de savoir, s'épuise en titres tendancieux, en comptes rendus lacunaires ou élogieux, en mise-en-pages-tire-l'œil. Et comme, laissée à elle-même, la curiosité de la foule est mauvaise conseillère, cette presse oscillera entre le goût du scandale et la passion de l'anecdote, préférera le brillant au sérieux, l'amusant à l'utile, la moquerie à la discussion, sans jamais oublier qu'elle est premièrement et uniquement au service du parti. Pareille feuille est vouée à la bassesse et à la servilité. Dans ces pages, à côté de nouvelles politiques, trônent les images des cabotins et des criminels.

C'est un grand mal que cette presse de parti tarée ainsi de jaunisme. Encore est-on tenté de l'estimer un moindre mal quand on pense à la manière dont la *presse d'opinion* maltraite et déforme certains problèmes.

Dans ces journaux de parti où les nouvelles sont filtrées, tronquées, la page du rédacteur joue toutefois le rôle le plus important. Celle-ci est toujours tendancieuse, systématiquement biaisée. Il n'est pas question d'être consciencieux et de défendre le bien public; il est question, comme pour le journal d'information, de défendre avant tout et premièrement un parti. L'importance des problèmes est fonction de leur utilité politique, qu'il s'agisse de réformes sociales, d'éducation, de régime industriel, voire même de religion. Les sujets essentiels seront arbitrairement choisis; et les grandes lignes volontairement arrangées, brouillées. Cette presse est un miroir déformant. Ne la lit que cette classe de gens dont un mot résume l'esprit partisan: « Ça fait cinquante ans que je lis ce journal, il est toujours de mon avis. » Il existe une sottise bourgeoise, teint couperosé, épanoui.

Il ne faudrait pas voir ici une condamnation sans nuance de toute la presse de parti, presse d'information et presse d'opinion. Dans une démocratie il faut une presse de parti comme il faut des partis politiques. Il existe des journaux de parti qui ne sont ni viles ni serviles, qui versent parfois dans un optimisme de commande et qui suivent une discipline, mais qui sont ennoblis par un véritable souffle de patriotisme et de dévouement à la chose publique. Ces journaux ont de la tenue; ils ont des idées. Ils visent une classe sociale de lecteurs et sont, dans leur page de la rédaction, hors de l'atteinte du public ordinaire. Leur tirage n'a pas besoin d'être considérable. Mais tous ceux qui sont tant soit peu au courant des choses de la presse savent qu'il ne faut pas juger de l'importance et de

l'influence réelle d'une feuille par le chiffre de son tirage. Pour certains journaux, dix mille abonnés pèsent plus que cent mille lecteurs au numéro.

Il reste que même ces journaux sont tentés de maquiller la vérité ou de céder à l'appât de l'argent. Or la démocratie est basée sur la liberté réelle: celle de l'intelligence pour voir le vrai et le dire sans bâillon, celle de la volonté pour le poursuivre sans être constamment tentée ou liée.

C'est pourquoi, par-dessus cette presse de parti noble, il faut à tout prix en démocratie une presse indépendante.

QUESTIONNAIRE

1. *Vous rendez-vous compte de l'influence du journal ? Comment ? Chez vous. Chez les autres. Des faits.*
2. *Avez-vous une idée de ce que coûte un numéro de journal tiré à 20,000, à 100,000 exemplaires ? Avez-vous une idée des recettes que peuvent amener les annonces à un journal qui tire à 200,000 exemplaires ? Connaissez-vous un journal qui n'accepte pas d'annonces ?*
3. *Croyez-vous que les annonceurs exercent une maîtrise incontestée sur le journal ? Est-ce le journal qui a besoin des maisons de commerce ou les maisons de commerce qui ont besoin des journaux ?*
4. *Quelle différence faites-vous entre la presse d'information et la presse d'opinion ? Celle-ci est-elle supérieure à celle-là ou simplement différente d'elle ?*
5. *D'après la mise en pages, est-il facile de dire la couleur politique et la tenue de tel journal ? Prenez les journaux d'hier, une même nouvelle, faites la preuve.*
6. *Qu'appelle-t-on presse de parti ? A-t-elle des liens avec l'esprit de parti ? Pouvez-vous en donner des exemples frappants ? Ne peut-il exister un journal de parti honorable ? En connaissez-vous ?*
7. *Pourquoi faut-il une presse indépendante ?*
8. *Les journaux de parti, a-t-on écrit, donnent aujourd'hui plus de place à des questions d'intérêt général qui ne relèvent pas directement des feuilles de parti. Croyez-vous qu'on puisse voir là un des bienfaits de la presse indépendante ?*

VI.— La caisse électorale

Le nerf de la guerre est aussi le nerf des élections. A moins d'une grande vague de fond de l'opinion publique, gagner des élections coûte extrêmement cher.

Il faut de l'argent et pour ceci et pour cela. Et pour ceci, c'est-à-dire pour les dépenses légitimes, ce qu'on peut dire et ce qu'on peut révéler; et pour cela, c'est-à-dire pour les dépenses illégitimes, ce qu'on ne peut pas dire et qu'on ne peut pas révéler.

I. — LE COÛT D'UNE ÉLECTION

Tout parti politique possède une organisation centrale, dont la fonction est de maintenir les cadres, d'entretenir la vie du mouvement, de diriger la campagne électorale quand sonne l'heure du grand ralliement des forces. Cette organisation centrale suppose les dépenses d'un secrétariat: loyer, salaires, papeterie, voyages, impressions de propagande, etc.

En temps d'élection, ces bureaux doivent augmenter leur personnel, intensifier leur propagande, multiplier les voyages, trouver d'autres bureaux, etc. Il faut mettre sur pied de grands comités: publicité, orateurs, automobiles et finances.

La *publicité* mange le gros de la caisse. La publicité par radio coûte très cher: poste principal, postes subsidiaires, enregistrements du disque, frais d'expédition, annonce de la causerie dans les journaux.

La publicité par imprimés est moins essentielle peut-être, mais ne saurait être négligée: annonces des grandes assemblées, placards résumant dans les quotidiens et les hebdomadaires le programme du parti, réceptions des journalistes, littérature électorale, brochures, dépliants, placards dans les rues.

Le comité des orateurs s'occupe de trouver des orateurs pour les candidats, de payer leurs services, leurs dépenses de voyages, les salles, les stades, les forums.

Le comité des automobiles loue les voitures pour la distribution des imprimés, le transport des orateurs, le déplacement des organisateurs. Les dépenses de l'organisation centrale, si strictes soient-elles, sont lourdes, surtout lorsque l'adversaire mène une campagne acharnée et qu'il faut lui tenir tête.

Il reste encore les dépenses des candidats dans les diverses circonscriptions de la province (comités ou bureaux, loyers, téléphones, salaires, salles, haut-parleurs, manifestes, radio, voitures, etc.) qu'on évalue plus cher dans une circonscription de ville, moins cher dans une circonscription de campagne.

Ainsi touche-t-on assez facilement à de grosses sommes (le chiffre exact reste un secret) que la caisse électorale d'un grand parti doit déverser tous les quatre ou cinq ans pour une élection générale dans une province nombreuse. Rappelons que nous n'avons tenu compte que des dépenses légitimes; il y a les autres aussi, les dépenses illégitimes pour les « télégraphes », la cabale, la boisson, les cadeaux... Oui, les élections coûtent cher, trop cher. Et il faut pour

les payer de grosses souscriptions. D'où viennent donc les fonds électoraux ?

II. — D'OÙ VIENNENT LES FONDS ÉLECTORAUX

Le candidat défraye parfois en tout ou en partie le coût de son élection. Il arrive que des amis à l'aise lui apportent une aide appréciable, mais c'est la caisse générale du parti qui fournit ordinairement le plus clair des fonds de la campagne.

Où donc les caisses électorales puisent-elles les millions nécessaires tous les quatre ou cinq ans ? Il n'est guère possible de répondre *exactement*, les trésoriers des partis politiques tout aussi bien que les bailleurs de fonds observant sur ce point une discrétion remarquable. Les grosses souscriptions ne peuvent venir que des gens qui ont beaucoup d'argent.

1° *Il y a les trusts* qui par des largesses aux partis politiques veulent étendre leur emprise sur le pays et fausser à leur profit la politique économique et sociale.

Les monopoles pratiquent ordinairement la diversification des risques, souscrivant à deux grands partis traditionnels dans les proportions de 60 % pour le parti au pouvoir et 40 % pour le parti de l'opposition. Ils sont même prêts à ajouter de modestes souscriptions aux caisses des nouveaux partis du moment qu'ils commencent à représenter une force. Si donc on parle de dictature économique, de bâillon d'or, il faut dire que cette dictature est mitigée, qu'elle est soumise en grande partie à l'opinion publique.

Les versements des monopoles ne sont ni plus ni moins qu'une police d'assurance pour se mettre à l'abri des vicissitudes ou pour se faire écouter favorablement lorsqu'un jour il s'agira de tarifs, d'impôts, de réglemmentations, de différends ouvriers, etc.

2° *Il y a les entrepreneurs en travaux publics* et les *fournisseurs* de l'Etat. Ceux-ci ne souscrivent qu'en vue d'obtenir des contrats et ne se soucient guère d'exercer comme les trusts (du bois, de l'acier, de l'électricité, etc.) une influence sur la politique générale du pays. Le favoritisme dont ils bénéficient peut entraîner des scandales : matériaux inférieurs, travaux mal faits, suppléments inutiles, mais la plupart du temps ils se contentent de contrats ordinaires obtenus au prix fort en échange de leur souscription à la caisse. Ce sont encore ces entrepreneurs et ces fournisseurs qui présentent le moins d'inconvénients comme souscripteurs pour notre régime démocratique : ils n'ont pas de politique définie et ne forment pas ordinairement un monopole qui se perpétue en étendant sans cesse son empire.

3° *Les propriétaires d'hôtels*, de tavernes, de maisons de jeux, de paris, souscrivent aussi à la caisse électorale pour s'assurer une certaine protection. S'il faut en croire certaines rumeurs, les propriétaires d'hôtels, de lieux d'amusements, de tavernes sont fortement taxés par les organisateurs de partis.

Leur influence toutefois sur la politique est négligeable ; elle est moindre que celle des entrepreneurs en travaux publics, négligeable à côté de celle qu'exercent les monopoles. Ils doivent au gouverne-

ment beaucoup plus que le gouvernement ne leur doit; cependant la tolérance dont ils peuvent bénéficier devient trop facilement une cause de désordre et d'immoralité.

III. — REMÈDES

Les citoyens qui veulent que leurs représentants se consacrent exclusivement à la chose publique et ne soient pas toujours tentés de faire passer les intérêts particuliers avant le bien commun, doivent leur fournir les moyens de vivre convenablement et de se faire élire sans recourir à des bailleurs de fonds qui prendront les moyens de se rembourser au centuple au détriment du peuple et même de juguler à leur profit la vie économique d'une nation.

1° *Souscription.* — La vraie démocratie, la démocratie toute pure exigerait que les membres d'un parti se cotisent pour défrayer les dépenses d'une campagne électorale et l'entretien d'un secrétariat permanent. C'est un idéal et probablement une utopie, surtout avec les mœurs politiques qui ont pris racine dans les démocraties. Il faut cependant tendre dans toute la mesure du possible à diminuer les dépenses d'élections et, dans toute la mesure du possible aussi, à amener les citoyens à les assumer.

2° *Aide bénévole.* — En somme, il faudrait qu'un parti puisse compter sur les souscriptions populaires plutôt que sur les gros intérêts pour se constituer une caisse électorale suffisante pour les dépenses légitimes et indispensables. Il est des organisateurs, surtout dans les partis nouveaux, et, disons-le, chez les communistes, qui ont su autour d'eux créer assez d'enthousiasme pour susciter une équipe d'auxiliaires bénévoles: c'est là l'idéal. Cet esprit d'enthousiasme et d'entr'aide, ce véritable esprit civique vaut beaucoup mieux que de se souhaiter bonne chance la veille des élections, puis, au lendemain, de se lamenter sur la corruption de la démocratie et la toute-puissance de la machine électorale.

3° *Congé civique.* — Ainsi baisserait le coût d'une élection. Et si on y ajoutait le congé civique, elle baisserait davantage car le chômage général faciliterait le recrutement des auxiliaires, et leur qualité, ainsi que le recrutement des officiers d'élections.

4° *Vote obligatoire.* — Un dernier remède serait le vote obligatoire (qui existe dans nombre de pays), accompagné de la carte d'identité. Du coup seraient supprimés les longues vérifications des listes électorales, les votes frauduleux, les « télégraphes », les fiers-à-bras, la cabale, la « traite », toutes les dépenses dites de protection, plus lourdes souvent que les dépenses d'organisation.

Le vote obligatoire n'est pas une panacée contre tous les maux de la démocratie, mais c'est une réforme qui restituerait sa place à cette propagande saine des idées qui fait la force d'une démocratie.

CONCLUSION

Il n'y a pas d'ennemis plus dangereux pour la démocratie que l'ignorance et l'argent. Quand la démocratie est devenue la servante de l'argent ou de la partisanerie, elle est mûre pour la révolution et la dictature.

QUESTIONNAIRE

1. *Qu'est-ce que la caisse électorale ?*
2. *Est-ce une nécessité ou une immoralité politique ?*
3. *A quoi sert-elle surtout ?*
4. *Combien peut coûter une élection dans une province ? Comment arrivez-vous à ce chiffre ?*
5. *Où s'alimente surtout la caisse électorale ?*
6. *Où est le danger pour un parti de recevoir des fonds pour ses élections ?*
7. *Est-ce juste de dire que dans les pays capitalistes on vit sous la dictature de l'argent ?*
8. *Pouvez-vous suggérer quelques remèdes ?*
9. *Que pensez-vous de la carte d'identité ? Du congé civique ? Du vote obligatoire ?*

VII.— La femme et la politique

La question des devoirs politiques de la femme s'identifie, en pratique, avec l'exercice du droit de vote.

Ce n'est que petit à petit que le droit de vote à travers les siècles est devenu universel. D'abord privilège des grands propriétaires, il est accordé plus tard aux petits propriétaires, puis aux ouvriers des villes, et finalement aux femmes (après la première grande guerre), alors que celles-ci eurent en Angleterre, sous la conduite d'Emmeline Pankhurst, cassé les vitres de magasins, et aux Etats-Unis fait le piquet devant la Maison Blanche pendant plus d'un an!

Cependant, le droit politique de la femme n'est pas plus une conquête de nos temps modernes que la démocratie n'est une victoire de la Révolution française. Dans le passé chrétien, le vote de la femme a été souvent encouragé et pratiqué. Témoins les décrets du pape Innocent IV qui approuve le vote des femmes mariées, veuves ou célibataires à partir de quatorze ans.

Au Moyen Age la femme a souvent joui de droits électoraux, participant aux assemblées, siégeant aux Etats de province et à la Chambre des Pairs. Elle a voix dans les affaires des fiefs. Nombreuses sont celles qui, dans les Etats et les corporations, exercent le droit de vote. Et c'est un fait que l'Eglise a toujours reconnu à la femme le droit de vote dans les communautés religieuses.

En 1613, Suarez, défendant, à la demande du pape, les droits du peuple contre le droit divin des rois, écrivait: « Quelques-uns voudraient exclure les femmes complètement... Parmi les hommes, ils voudraient exclure tous ceux qui n'auraient pas vingt-cinq ans d'âge. Je ne puis trouver aucun fondement dans la loi et aucune justification devant la raison pour exclure l'un ou l'autre de ces deux groupes. »

I. — LÉGITIMITÉ

1° *La femme est une personne.* — Les adversaires du vote féminin (les hommes) se sont souvent attardés à tracer un parallèle entre le caractère impulsif de la femme et ce magnifique apanage de l'homme, l'esprit logique!

Les raisons qui détermineraient la femme n'auraient parfois qu'un lointain rapport avec la raison réfléchie. On peut s'amuser de ces remarques plus ou moins galantes, mais on ne saurait les prendre pour des arguments.

La femme est comme l'homme une personne, c'est-à-dire un individu doué de raison et de liberté. Si voter, c'est choisir, les femmes sont comme les hommes douées de discernement. Si elles ont moins d'intelligence logique que les hommes, elles ont par contre une intelligence plus intuitive, et si elles jugent moins bien des idées, elles jugent mieux des personnes. En temps d'élection et en matière politique, c'est peut-être ce qui compte davantage. « La sensibilité et la délicatesse propres de la femme, disait Pie XII à ce sujet, qui pourraient la livrer à ses impressions et lui faire courir enfin le danger de

nuire à la clarté et à l'étendue des buts visés, à la prévision des conséquences éloignées, sont au contraire une aide précieuse pour mettre en relief les exigences, les aspirations, les périls de l'ordre domestique bienfaisant et religieux. »

D'ailleurs, à voir nos élections d'hommes, qui oserait dire que la logique ne cède pas souvent aux passions violentes et sournoises, le désintéressement aux intérêts et aux plus extraordinaires fantaisies.

2° *La femme est la gardienne du foyer.* — Une objection plus valable mettait en avant l'intérêt du foyer. L'homme, de par ses occupations et son rôle, était désigné pour les combats du forum, la femme pour l'administration de la demeure, pour le ménage, disait-on sèchement. L'unité du foyer pouvait se trouver menacée par les différences politiques.

L'on peut d'abord répondre que d'autres tempêtes plus violentes secouent la demeure familiale, au point de l'ébranler. Le vote féminin apparaît même comme un appui et un confort. « La mère véritablement telle, écrit Pie XII, ne peut considérer ou comprendre à fond tous les problèmes de la vie humaine que sous l'aspect de la famille. »

Le fait donc que, mère de famille, la femme a devant Dieu et le pays la responsabilité de l'éducation des enfants constitue un fondement à son droit de s'occuper de la chose politique. S'il existe pour une mère un moyen d'exercer une influence sur les mesures politiques qui visent la vie sociale et familiale, questions scolaires, mesures d'hygiène, loi d'habitation, alcoolisme, moralité publique, etc., elle a le droit et le devoir de l'employer. Or ce moyen existe, c'est le droit de vote.

3° *La femme est la gardienne de la paix.* — Il faut ajouter aussi que le caractère de la femme est moins violent que celui de l'homme. Attachée à ses enfants et à sa famille, elle a peur des aventures politiques, des guerres et des révolutions. La femme est dans le pays, en même temps que la gardienne des foyers, un élément de paix et de stabilité.

II. — OPPORTUNITÉ

On peut donc établir que l'action politique de la femme est en soi légitime. Il resterait à chercher si elle est opportune.

Pie XII a tranché cette question de façon éclatante, dans le discours qu'il prononçait le 21 octobre 1945 devant cinq cents dirigeantes féminines de l'Action catholique italienne :

« Telles sont aujourd'hui, malheureusement, les conditions sociales et politiques, et elles pourraient encore devenir plus précaires pour la sainteté du foyer domestique, et, par conséquent, de la dignité de la femme. Votre heure a sonné, femmes et jeunes filles catholiques. La vie publique a besoin de vous. »

1° *Sa dignité de mère l'exige.* — « Laisseriez-vous peut-être à celles qui se sont constituées promotrices ou complices de la ruine du foyer domestique le monopole de l'organisation sociale, dont la famille est l'élément principal en son unité économique, juridique, spirituelle et morale ? Le sort de la famille et de la communauté

humaine est en jeu: toutes les deux sont entre vos mains. Toute femme, en conséquence, a, sans exception, écoutez-le bien, le devoir, le strict devoir de conscience de ne pas rester absente, mais d'entrer en action dans les formes et de la manière qui conviennent à la condition de chacune de vous, pour contenir les courants qui menacent le foyer, pour combattre les doctrines qui ébranlent ses fondements, pour préparer, ordonner et mener à bien sa restauration. »

2° *Sa dignité de femme l'exige.* — « A ce motif, qui pousse la femme catholique à s'engager dans le chemin ouvert aujourd'hui à son activité, s'en ajoute un autre: celui de la dignité de la femme. Elle doit concourir avec l'homme au bien de l'humanité, du fait que par sa dignité elle est égale à lui. Tous deux ont le droit et le devoir de coopérer au bien total de la société et de la patrie. Mais il est clair que si l'homme, par tempérament, se sent incliné et attiré vers les affaires extérieures, vers les affaires publiques, la femme possède, généralement parlant, une plus grande perspicacité et un tact plus fin pour comprendre et résoudre les délicats problèmes de la vie domestique et familiale, base de toute la vie sociale, ce qui n'empêche pas que quelques-unes sachent donner des preuves d'une grande habileté dans n'importe quel domaine de l'activité publique. »

3° *Le besoin de paix l'exige.* — « La famille sera alors la cellule vitale d'êtres qui recherchent honnêtement leur bonheur terrestre et éternel. Tout cela, la femme véritablement telle le comprend parfaitement. Ce qu'elle ne comprend pas, ni ne peut comprendre, c'est que par politique on entende la domination d'une classe sur les autres, la visée ambitieuse, toujours plus impérieuse, de la domination économique et nationale, pour quelque raison que ce soit. Elle sait parfaitement que pareille politique ouvre la route aux hordes d'envahisseurs ou à la guerre civile déclarée, au poids plus lourd des armements et au danger constant de guerre. Elle sait par expérience que cette politique, quelle qu'elle soit, tourne au préjudice de la famille, qui doit la payer chèrement de ses biens et de son sang. C'est pourquoi aucune femme sage n'est favorable à une politique de lutte de classes et de guerre. Ses pas vers l'urne électorale sont des pas de paix. »

L'immense majorité des femmes canadiennes-françaises n'avaient jadis aucune ambition électorale. Ce n'est pas que, frivoles, la lutte autour du scrutin leur parût trop compliquée ou que, romanesques, cette lutte leur semblât prosaïque; c'est que, ménagères de bon sens, les suffragettes leur paraissaient vaines et dangereuses. Soumises à l'autorité du mari, les mères canadiennes, femmes déparpillées, laissaient aux maris le soin de les représenter dans la chose publique.

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, ces temps sont finis. L'abstention politique de la femme serait aujourd'hui très lourde de conséquences. Il y a pour elle une obligation de conscience de se préparer à un rôle politique et, le temps venu, d'y prendre une part énergique et décisive: « L'agitation fébrile du présent angoissant et, plus encore, la préoccupation que cause l'avenir incertain ont fait de la condition de la femme une des questions les plus importantes,

aussi bien pour les amis que pour les ennemis de Jésus-Christ et de l'Eglise.

« ... Votre heure a sonné, femmes et jeunes filles catholiques. La vie publique a besoin de vous. »

QUESTIONNAIRE

1. *Le vote des femmes est-il une émancipation moderne ?*
2. *Pourquoi s'opposait-on au droit de suffrage des femmes ?*
3. *Que pensez-vous de l'argument tiré du caractère émotif, impressionnable de la femme ?*
4. *Le fait d'être gardienne du foyer est-il un argument pour ou contre le vote des femmes ?*
5. *Légitime, le vote des femmes est-il opportun ?*
6. *Les arguments que Pie XII invoque sont-ils nouveaux ?*
7. *Les femmes, détenant la majorité de suffrages dans la plupart des pays, ne pourraient-elles pas faire de grandes choses pour favoriser la vie familiale, l'abolition des taudis, etc. ?*
8. *Pie XII prône-t-il la carrière politique pour la femme ?*

Sommaire

PRÉSENTATION.....	1
I. — QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE?.....	3
I. — Histoire.....	3
II. — L'idée de démocratie.....	4
III. — Définition.....	5
II. — PIE XII ET LA DÉMOCRATIE.....	8
I. — La meilleure forme de gouvernement.....	8
II. — Caractères distincts.....	9
III. — L'OPINION PUBLIQUE.....	12
I. — Ce qu'elle est.....	12
II. — Comment elle se forme.....	13
III. — D'où elle vient.....	13
IV. — LE VOTE.....	16
I. — Objets du suffrage.....	16
II. — Modalités.....	16
III. — Les abus.....	18
V. — LA PRESSE DE PARTI.....	21
I. — La dépendance du journal.....	21
II. — La presse de parti.....	22
VI. — LA CAISSE ÉLECTORALE.....	24
I. — Le coût d'une élection.....	24
II. — D'où viennent les fonds électoraux.....	25
III. — Remèdes.....	26
VII. — LA FEMME ET LA POLITIQUE.....	28
I. — Légitimité.....	28
II. — Opportunité.....	29

Nihil obstat :

Honorius RAYMOND, S. J.,
cens. dioc.

Imprimi potest :

Léon POULIOT, S. J.,
Prov.

Imprimatur :

† J.-C. CHAUMONT,
Év. d'Arena, Aux. de Montréal.

1^{er} septembre 1949.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Église et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel anti-bolchévique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélarde Dugré, S. J.
- 214-215. *L'État et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
262. *Le Komintern.* Entente internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas præstantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreaault
305. *L'Église et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)* S. S. Pie XII

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau (Allocutions et lettres — III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.* P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.* R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Messages de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.* Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)* S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.* R. P. Archambault, S. J.
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)* S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Eglise et le nationalisme.* P. R. Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse.* E. S. P.
367. *Catéchisme du Citisme — I.* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales »* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.* Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.* R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.* E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X).* S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Citisme — II. (Devoirs de l'élève-lecteur).* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrona chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* J. E. H.
381. *Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada.* E. S. P.
383. *La Moralité publique.* P. Archambault, S. J.
384. *La situation du catholicisme au Canada.* Mgr Paul Bernier
385. *Le Règne social de Jésus-Christ.* Mgr Douville
386. *Le Problème de la Nationalisation.* PP. Villain et Bigo, S. J.
- 387-388. *Notre Jeunesse.* S. Exc. Mgr Courchesne
389. *Croisade de pureté.* Nos Evêques
390. *La Vague communiste.* E. S. P.
391. *La Pensée sociale du Canada français.* Sœur Marie-Agnès de Rome Gaudreau
392. *Le Pluralisme syndical.* Gaston Tessier et Henri Pauwels
393. *Pour la Restauration nationale.* Cardinaux et archevêques de France
394. *Le Problème de la jeunesse.* R. P. Archambault, S. J.
395. *Nationalisation et Organisation corporative.* E. S. P.
396. *L'Etat portugais.* Oliveira Salazar et S. Em. le cardinal Carejeira
397. *Logement populaire.* R. P. Archambault, S. J.
398. *Questions d'éducation.* R. P. Pacifique Émond, O. F. M.
399. *Communisme à la conquête du monde.* E. S. P.
400. *L'Action catholique italienne.* S. S. Pie XII
401. *Les Mouvements catholiques de jeunesse.* R. P. Delcuve, S. J.
402. *Catéchisme du Citisme — III (Qualifications de l'élu)* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
403. *Jeunesse ouvrière.* E. S. P.
404. *Logique sociale.* S. Exc. Mgr Douville
405. *La Coopération.* Louis-de-Gonzague Fortin
406. *Femme d'habitant 1947.* Mme Gaudet-Smet
407. *Dirigisme et Corporatisme.* Jean Daujat
- 408-409. *La pensée sociale du cardinal Villeneuve.* R. P. Archambault, S. J.
410. *Le Problème de l'Habitation.* E. S. P.
411. *L'Organisation démocratique de la vie sociale.* Abbé André Deroo
412. *Le Manifeste communiste.* R. P. Chambre, S. J.
413. *La Forêt.* S. Exc. Mgr Labrie
- 414-415. *Les positions des travailleurs catholiques canadiens.* E. S. P.
416. *Les Conseils d'Entreprises.* E. S. P.
417. *L'Éducation sociale.* Paul-Émile Bolté, P. S. S.
- 418-419. *Gymnastique des athlètes spirituels.* R. P. Archambault, S. J.
420. *Le Corniform ecclésiastique.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
421. *Le Code du Travail en Espagne.* O. I. E.
422. *La Côte Nord et l'industrie sidérurgique.* Mgr Labrie, Drs Potvin et Cholette
423. *Sciences sociales et Catholicisme.* Marcel Clément
424. *Les Encycliques sociales.* E. S. P.
425. *Au service de la famille ouvrière.* E. S. P.
426. *Manuel de Moralité politique.* R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

